

Communications CFDT régionales HAUTS DE FRANCE NORMANDIE



Diffusé le 22 février 2022

Résumé CFDT de la réunion de CSE du 03 février 2022

Points généraux :

- Concernant la construction du plateau technique de Loos qui accueillera les activités de laboratoires Lilloises (prépa, contrôle qualité,...), la date de mise en service sera juin 2025 dernier délai puisque c'est à cette date que l'EFS devra livrer le site de D'Halluin à ceux qui l'ont achetés. Des cuves d'azote présentent sur ce site doivent être impérativement déménagées pour permettre la livraison des locaux au plus tard en juin 2025. Le retour d'expérience de la mise en service du plateau technique de Lyon Décines sera précieux pour la réalisation de celui de Loos en matière d'automatisation des process par exemple. Un point sera fait au CSE d'avril sur ce projet de plateau technique.
- La CFDT déplore les problèmes de délais de règlement des fournisseurs qui perdurent.
 Cela entraine des difficultés de fonctionnement des services et donne une mauvaise image de l'EFS qui afflige les personnels. Il est incompréhensible que ce problème ne soit toujours pas définitivement réglé.
- Les collectes TMC représentent 25% des collectes mobiles en HFNO qui est la région qui en fait le plus. 10 minutes sont prévues en amont de la collecte pour les vérifications obligatoires (vérifications de l'accessibilité du réseau téléphonique en différents points, ...). Il semble que ce temps ne soit pas planifié sur toutes les collectes TMC, la CFDT demande qu'un rappel soit fait pour que ces 10 mn soient programmées sur TOUTES les collectes TMC d'HFNO. L'harmonisation des pratiques ne doit pas être qu'un mot !
- IH/DEL de Dunkerque : la reprise de l'IH par l'EFS bute toujours sur la disponibilité de locaux au sein de l'hôpital. L'ARS a proposé des locaux à Calais, ville qui est centrale au niveau géographique pour les établissements desservis mais qui, selon l'EFS, n'est pas adaptée au niveau des flux logistiques. L'EFS propose donc toujours la mise en place d'un dépôt.
- <u>Jours fériés travaillés en QBD</u>: la direction rappelle la règle: si il y a 2 jours chômés consécutifs le premier jour sera travaillé. Le problème est que cette règle ne s'applique pas dans le calendrier présenté par la Direction, le jeudi 14 juillet, par exemple, la QBD travaille alors que le vendredi 15 juillet n'est pas chômé.... La Direction répond que ce calendrier est un calendrier national et qu'elle va se renseigner.

- Bilan d'activité 2021 :

Les niveaux des cessions de PSL aux établissements de santé en 2021 sont les suivant :

- CGR : conforme au budget soit 289 000 CGR
- Plaquettes : hausse de 5% soit 39 208 concentrés plaquettaires
- Plasmas thérapeutiques : + 8,7% par rapport au budget soit 25 270 plasmas

Le niveau de cession de plasma au LFB est de – 10,8% par rapport au budget soit 44 111 litres expédiés. Ce retard par rapport au budget est lié aux faibles stocks de CGR qui ont entrainés l'orientation de donneurs du plasma vers le sang total.

Les prélèvements réalisés en 2021 sont en recul par rapport au budget de – 3,5% soit 356 600 poches de sang prélevées. A noter que 70% des sangs totaux sont prélevés en collectes mobiles. La différence entre les CGR cédés aux établissements de santé et le nombre de prélèvements

des sang réalisés (soit 67 000 poches) est liée aux expéditions vers les autres EFS pour 44 111 poches et aux poches destinées au non thérapeutique.

Les analyses de laboratoire sont en hausses de 8,9% : +7,3% pour l'IH et + 12,3% pour le HLA.

- <u>Bilan des effectifs 2021</u> en Equivalent Temps Plein Annuel (ETPA) c'est le nombre d'ETP proraté en fonction du temps de présence sur l'année (exemple : 1 personnel à temps plein présent 6 mois compte pour ½ ETPA).

A fin décembre 2021 le niveau d'effectif est de 1088 ETPA soit – 5,2 ETPA par rapport au budget. En HFNO il y a 39,4 postes à pouvoir. La CFDT demande à ce qu'un point soit fait au prochain CSE sur les métiers de ces postes à pourvoir.

- <u>Indicateurs de suivi de temps de travail des P5 et P6 de 2021</u>: Les indicateurs montrent toujours un grand nombre de dépassements du maximum légal autorisé, que ce soit pour les journées de plus de 12h des personnels horaires ou des cadres autonomes, des repos de moins de 9h après astreintes, des semaines de plus de 48 h ou les semaines de 35h ou plus pour les personnels à temps partiel. Ces indicateurs ne montrent pas d'améliorations par rapport aux P3 et P4 de 2021. Cette situation est préoccupante, le respect des accords EFS et du code du travail est essentiel dans un établissement public qui se veut exemplaire (dixit Mr Toujas...). Ce respect de la loi passe notamment par un respect des horaires de travail du personnel et par le respect des plannings de travail, les modifications de la planification sont beaucoup trop nombreuses et deviennent un mode de gestion du temps ce qui est inacceptable. La responsabilité pénale du directeur est engagée si un accident mortel devait intervenir sans respect de la loi sur le temps de travail.
- <u>Prime inflation</u>: L'attribution de la prime de 100€ (net d'impôts et de prélèvements sociaux) décidée par le gouvernement concerne les personnels ayant gagnés moins de 26 OOO€ entre le 01 janvier et le 31 octobre 2021. En HFNO cette prime concerne 517 personnels dont 41 alternants et 121 temps partiels.
 - <u>Point sur les MCGST</u> (Mélanges Concentrés de Granulocytes de Sang Total) : Les MCGST sont produits par les services de préparation en remplacement des concentrés de granulocytes (CUG) issus d'aphérèses. Ces MCGST sont produits par 4 EFS : HFNO, Ile de France, Auvergne Rhône Alpes et Centre Pays de Loire. En 2021, 275 MCGST ont été produits au national dont 70 par HFNO. Les indications sont les mêmes que pour les CUG soit les infections résistantes aux antibiotiques ainsi que les leucémies et les lymphomes.
 - <u>Bilan des accidents de travail (AT)</u>: il y a une légère augmentation des accidents de trajet (19 en 2021 contre 17 en 2020) et de travail (87 en 2021 contre 73 en 2020). Les AT avec arrêt de travail sont en hausse (13 en 2021 contre 2 en 2020). Il est à noter une baisse importante des AES (Accident avec Exposition au Sang) qui passent de 23 en 2020 à 9 en 2021, cette baisse est liée à un travail particulier qui a été fait sur leur prévention mais est également due à la prise en compte de ce risque dans le choix des kits.





Bertrand Auger EFS HFNO Délégué Syndical Régional CFDT Le mercredi 16 février 2022

Annie-Claude Manteau Directrice de l'EFS HFNO

Bonjour,

La CFDT tient à vous alerter sur de multiples problèmes auxquels sont confrontés les personnels des prélèvements :

- Alerte: Depuis une semaine le cadencement de la planification des donneurs est impossible à suivre par les équipes. 100 donneurs par jour sur les sites fixes et c'est le même traitement en collectes mobiles: quel est votre but, décourager les personnels et battre des records de départs ???? STOP
- Respect des horaires de retours des collectes: Il y a quelques mois la CFDT vous avait alerté sur les retards récurrents de retour des collectes, notamment sur le bassin Normandie EST. Des aménagements avaient été mis en place pour améliorer les choses comme la limitation du nombre de donneurs convoqués en fin de collecte pour permettre à la collecte de finir à l'heure. Ces aménagements avaient porté leurs fruits et les horaires de retours de collectes correspondaient globalement à la planification.

Depuis quelques temps les collectes rentrent de nouveau très souvent en retards. Il semble que ces retards soient liés au nombre de rendez vous de donneurs en fin de collecte qui a été à nouveau augmenté.

Il est impératif que les aménagements mis en place avec succès pour respecter la conciliation vis perso/vie pro des personnels, ne soient pas remis en cause.

Quelques exemples de collectes, sur une quinzaine de jours, qui n'ont pas respecté l'horaire planifié :

- 14/01 : Evreux : retour prévu 21h retour effectif : 21h45, soit 45 mn de retard
- 17/01: la Haye Malherbe: retour prévu 21h05 retour effectif: 22h15, soit 1h10 de retard
- 25/01: St Marcel: retour prévu 21h, retour effectif: 21h50, soit 50 mn de retard
- 27/01: Verneuil/Avre: retour prévu 21h15, retour effectif: 21h45, soit 30 mn de retard
- 31/01: Mesnil Esnard: retour prévu: 20h45, retour effectif: 21h30, soit 45 mn de retard
- 01/02 : Ivry : retour prévu : 21h15, retour effectif : 22H05, soit 50 mn de retard

Cette situation n'est pas acceptable, l'organisation du travail doit permettre de respecter la planification. La conciliation vie privé/vis professionnelle ne doit pas être que des mots, vous devez

mettre les moyens pour respecter les horaires de travail. Le non-respect des horaires de travail, le travail le samedi ou les jours fériés ainsi que le travail en soirée participent au défaut d'attractivité de l'EFS. Le fort taux d'absentéisme, le turn over important et vos difficultés de recrutement devraient vous inciter à écouter le personnel. La modification incessante des plannings de travail ainsi que la pression morale constante de l'encadrement sur les personnels sont des éléments qui nuisent également à la qualité de vie au travail.

Cette problématique des retards de retour des collectes existe sur de nombreux sites de prélèvements et notamment à Evreux. Sur ce site le problème du risque routier avec de longs déplacements avec des personnels seuls dans les véhicules se pose également, pour plus de sécurité la CFDT vous demande de prévoir au moins 2 personnes par véhicule pour limiter le risque d'endormissement.

- Remise des bulletins des salaire annexe : Tous les personnels ne reçoivent pas leur bulletin annexe de salaire de façon systématique, cela ne leur permet pas de suivre leurs compteurs d'heures ou, par exemple, la prise en compte de la compensation de repos journalier entre 11h et 12h ou du paiement des heures de nuit, d'ailleurs les payez-vous ?? Il est indispensable que les bulletins de salaire annexe soient fournis à tous les personnels pour qu'ils puissent suivre leur nombre d'heure. La transparence génère la confiance.
- <u>Assignations abusives</u>: lors du mouvement social qui s'est déroulé sur l'année 2021 le personnel des prélèvements est amère de ne pas avoir pu répondre aux appels à la grève car quasiment tous les personnels étaient assignés. La CFDT vous rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel que vous devez respecter. Les assignations sont possibles pour la continuité du service public transfusionnel c'est-à-dire dans les services travaillant 24h/24 et 7 jours sur 7 comme les services d'IH/DEL de l'EFS travaillant dans les hôpitaux.
- Travail le samedi jusque 18h et les jours fériés: Le personnel ne comprend pas l'ouverture des MDD jusque 18h certains samedis alors que le reste de la semaine les créneaux de dons de sang ne sont pas complets. Avant de faire travailler les personnels plus tard le samedi ou des jours fériés comme le jour de la pentecôte il serait plus judicieux d'ouvrir la MDD de Bois Guillaume le jeudi, par exemple, (jour de fermeture actuellement) ou d'augmenter l'attractivité de l'EFS (salaires et conditions de travail) afin de ne plus annuler de collectes mobiles.
- <u>EPDI et prélèvements</u>: pour des raisons de sécurité, la CFDT vous demande de ne pas faire faire le yoyo entre EPDI et prélèvements au sein d'une même 1/2 journée de travail pour un même personnel, des pressions sont faites sur les personnels pour qu'ils passent du prélèvement à l'EPDI en fonction du nombre de donneurs dans la salle d'attente.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations respectueuses

Bertrand Auger



Communiqué de presse national **CFDT** du 21 02 22 relayé en région aux parlementaires et aux médias :

La CFDT alerte depuis de nombreux mois sur les conséquences du manque d'attractivité de l'EFS en matière de recrutement. Ce manque d'attractivité a pour conséquence aujourd'hui plusieurs centaines de postes vacants. En 2021, des dizaines de milliers de poches de sang n'ont pas été collectées faute de personnels entraînant un niveau de stock de produits sanguins extrêmement bas.

La Direction de l'EFS et le Ministère chargé de la Santé s'abritent derrière la crise sanitaire de la COVID19 pour expliquer le niveau catastrophique des stocks de produits sanguins en France. Ils refusent de voir la réalité en face. Une réalité très certainement inavouable aux patients et aux donneurs de sang. L'état a décidé d'exclure les salariés de l'EFS du SEGUR de la Santé et des revalorisations de la fonction publique hospitalière. Et pourtant, l'EFS est un maillon essentiel et incontournable dans la chaîne de soin !!! Cette décision est incompréhensible et a de graves conséquences aujourd'hui sur le niveau des stocks de produits sanguins. A cela s'ajoute une course à l'efficience entamée depuis plus de 10 ans qui a entraîné la suppression de nombreux postes et par conséquent de collectes de sang. Exclure l'EFS de mesures salariales fortes alors même que nos classifications n'ont pas été révisées depuis 13 ans, avec une grille de rémunération obsolète, décorrélée du marché du travail, avec 3 positions sur 10 en dessous du SMIC, engendre inévitablement une perte d'attractivité des métiers de la transfusion au regard notamment des rémunérations des agents de la fonction publique hospitalière.

En 2021, la CFDT a alerté les tutelles en leur écrivant : « Les difficultés majeures de recrutement et de fidélisation sont un risque stratégique réel pour la continuité d'activité de l'EFS. » Rien n'a changé en ce début d'année 2022. Il semble même que la situation se soit encore dégradée.

Le but de cet aveuglement de nos tutelles ne serait-il pas de remettre en cause le don éthique à la française : anonymat, bénévolat, volontariat, gratuité du don ? Ne serait-on pas en train de préparer le passage à la marchandisation du corps humain en sabordant volontairement l'EFS ? Si cela se mettait en place, ce serait la gratuité du don qui serait remise en cause ! Avez-vous déjà demandé de l'argent à votre enfant quand vous lui faites un cadeau ?

Un seul don de sang, peut sauver plusieurs vies. La Direction de l'EFS a raison, il faut que les français viennent donner, mais comment va faire le personnel en place pour les accueillir s'il y a autant de postes vacants ? Pour assurer les transfusions dont les patients ont tant besoin, l'EFS a besoin de prélever! L'EFS a besoin que l'Etat lui vienne en aide! Il est grand temps, Monsieur le Président!

Dans le même temps, en deux ans, l'état aura recapitalisé à hauteur de 500 Millions d'euros (210 en 2021 ; 290 en 2022) sa société anonyme le LFB (<u>Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies</u>) qui transforme le plasma cédé par l'EFS en médicaments dérivés du sang.

« QUOI QU'IL EN COUTE... » mais pas pour l'EFS!

Alors devant ce désastre annoncé, nous CFDT, organisation syndicale responsable, convaincue que l'EFS doit rester un établissement public digne de ce nom, avec une éthique à la française réaffirmée, nous demandons aux plus hautes sphères d'intervenir!

Sophie Moimba 06 23 49 08 11 et Bertrand Auger 06 85 49 01 94, Délégués Syndicaux Régionaux CFDT